

## Faire l'étude des professions féminines malgré les silences des sources à Charleville (1740-1890)

**Cécile Alexandre**

Sorbonne Université - Centre Roland Mousnier (UMR 8596)

L'objectif de cet article est de montrer comment les carences et les absences d'informations sur les femmes posent des problèmes dans l'analyse des cultures familiales féminines entre 1740 et 1890 à Charleville. Analyser les transmissions et les cultures familiales à partir des sources sérielles que sont les actes de mariage et de décès n'est pas aisé quand il est question des femmes. En effet, ces dernières, mariées ou célibataires, ont rarement une profession mentionnée. L'historien manque alors d'éléments pour comprendre les transmissions de mère en fille, voire au sein d'une sororie. Les recensements et les sources notariées peuvent apporter des compléments d'informations sur la vie professionnelle, même si ces archives ne sont pas dénuées non plus de lacune sur les professions féminines.

*This article aims at showing how the lack and the absence of information about women are obstacles to understand feminine family cultures between 1740 and 1890 in Charleville. It is difficult to analyse feminine transmissions and family culture from serial sources, as wedding acts and death acts, in Charleville. In fact, women were seldom acknowledged a profession in those acts. This creates a bigger issue when women were single. In such a case, historians lack elements to understand how transmission was passed on generation, from a mother to her daughters, or a profession in a sisterhood. Census and notarial deeds can provide supplements to fill the gap in information.*

# Faire l'étude des professions féminines malgré les silences des sources à Charleville (1740-1890)

Cet article est né de l'observation des lacunes et des carences sur les professions féminines entre 1740 et 1890 dans les actes de mariage et de sépulture, puis de décès au XIX<sup>e</sup> siècle. À partir de ces sources à Charleville<sup>1</sup>, nous avons reconstitué 210 familles sur au moins deux générations. Notre but est de comprendre les transmissions générationnelles et ce qui peut être qualifié de réelle « culture familiale ». Cette dernière notion peut être définie comme un ensemble de transmissions matérielles et immatérielles sur plusieurs générations et qui peuvent être vectrices d'une identité familiale. L'exercice d'une profession est un des indicateurs majeurs qui permettent de repérer ces transmissions. Or, les femmes ont peu de métiers indiqués dans ces sources ; l'étude des cultures familiales féminines, tout comme celle du rôle des femmes dans les transmissions intergénérationnelles, en est donc rendue plus difficile.

Les sources premières utilisées pour l'analyse des familles sont celles qui existent pour toute la société et qui peuvent être étudiées en série : les actes des registres paroissiaux et d'état civil. Le but principal est de pouvoir suivre sur le temps long des familles de tout milieu social. Ces sources sont identiques pour tous les individus, car elles sont normées par l'Eglise sous l'Ancien Régime puis l'Etat après 1792, et elles reposent sur des moments décisifs du parcours de vie. Elles permettent d'avoir des données comparables pour tous les individus et donc une grande stabilité dans l'analyse de la période de 150 ans. L'étude sérielle des sources d'état civil a été une des principales méthodes de démographie historique à partir des années 1950, dans le but de saisir les caractéristiques principales et les grandes évolutions de la population. Cette méthode est née de la nécessité d'avoir des indicateurs précis sur l'évolution de la population à l'époque moderne, en l'absence de tout enregistrement proprement démographique ni d'enquête statistique. Depuis Louis Henry et Michel Fleury, l'approche des sources sérielles a été normalisée de façon précise et scientifique<sup>2</sup>. Ils avaient également inventé tous deux, presque en même temps, le principe des fiches de famille qui permettait de reconstruire le destin de couples mariés. Jacques Dupâquier a également utilisé les actes d'état civil au XIX<sup>e</sup> siècle pour reconstruire les généalogies descendantes en lignée masculine des familles qui avaient un patronyme commençant par Tra dans toute la France<sup>3</sup>. Cette enquête a fourni matière à de

---

<sup>1</sup> La commune de Charleville prend brièvement le nom de Libreville entre l'an II et l'an III dans les actes de mariage. Elle a été fusionnée avec Mézières en 1966.

<sup>2</sup> Louis Henry, Michel Fleury, *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, INED, 1976 ; voir aussi Louis Henry, *Manuel de démographie historique*, Genève-Paris, Droz 1967 ; Louis Henry, *Techniques d'analyse en démographie historique*, Paris, INED, 1980.

<sup>3</sup> *3000 Familles. L'enquête des généalogistes sur la mobilité sociale en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1981-1986 ; Jacques Dupâquier, « L'enquête des 3 000 familles », *Annales de démographie historique*, vol 107, n°1, 2004, p. 7-18 ; Jérôme Bourdieu, Lionel Kesztenbaum, Gilles Postel-Vinay, *L'enquête TRA, histoire d'un outil pour l'histoire*, tome 1, 1793-1902, Paris, INED, 2013.

nombreuses études en histoire de la famille, et en particulier a servi à dégager des dynamiques et transmissions familiales qui se rapprochent de l'idée de culture familiale que nous développons. Par exemple, au sujet des migrations en France au XIX<sup>e</sup> siècle, Paul-André Rosental a pu montrer que ces mouvements dépendaient de certaines orientations des familles des migrants. Il a créé, pour exprimer ces orientations, la notion de « centrage » : « ce sont les dynamiques liées au degré d'autocentrage différentiel des lignées qui se situent au cœur du problème de la reproduction familiale, ou plus exactement de sa grande variabilité<sup>4</sup>. » En reconstruisant la généalogie et le destin de 97 lignées pendant l'ensemble du XIX<sup>e</sup> siècle, Paul-André Rosental a observé qu'il existait des familles « autocentrées » (qui choisissaient des témoins de mariage à l'intérieur de la parenté) et des familles « exocentrées » (qui se tournaient plutôt vers des personnes relevant de groupes de sociabilité autres que la parenté) et que les dynamiques relationnelles de ces différentes familles constituaient un facteur d'explication de la mobilité de leurs membres (intensité des mouvements, distance de la migration, etc.). Les registres paroissiaux et d'état civil ont aussi l'avantage de fournir des informations sur les professions. Claude Motte et Jean-Pierre Pélissier ont analysé, grâce à l'enquête TRA, le travail féminin en France, et en particulier dans la région Rhône-Alpes, en se penchant sur les actes de mariage civil de la période 1802-1903<sup>6</sup>. Néanmoins ces sources présentent parfois d'importantes lacunes, surtout dans les informations concernant les femmes, comme le constate Michael Gasperoni : dans la République de Saint-Marin en Italie entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles, les actes de baptême ne renseignaient pas le patronyme de la mère avant le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et les carences d'informations sur les mères sont importantes dans les recensements jusqu'en 1899.<sup>7</sup> Il est alors difficile, dans ce contexte, de reconstruire les branches féminines des lignées familiales et d'étudier les transmissions familiales.

Nous inspirant de ces travaux, nous analysons à notre tour 210 familles de Charleville sur au moins deux générations entre 1740 et 1890, avec comme objectif d'observer des transmissions intergénérationnelles, en particulier celle des professions féminines, pour identifier l'existence de cultures familiales. L'expression de « culture familiale » a été forgée en sociologie, dans les années 1950 et 1970, par l'Américain Reuben Hill<sup>8</sup>. Il a étudié des familles de Porto Rico et du Minnesota sur

---

<sup>4</sup> Paul André Rosental, *Les sentiers invisibles. Espaces, familles et migrations dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris EHESS, 1999, p. 150 et 156.

<sup>6</sup> Claude Motte, Jean Pierre Pélissier, « La binette, l'aiguille et le plumeau, les mondes du travail au féminin », in Jacques Dupâquier, Denis Kessler (éd.), *La société française au XIX<sup>e</sup> siècle. Tradition, transition, transformation*, Paris, Fayard, 1995 (1992), p. 237-342.

<sup>7</sup> Laurent Barry, Michael Gasperoni. « L'oubli des origines. Amnésie et information généalogiques en histoire et en ethnologie », *Annales de démographie historique*, vol. 116, no. 2, 2008, p. 53-104, en particulier p. 57-59.

<sup>8</sup> Reuben Hill, « Patterns of decision-making and the accumulation of family assets », Nelson N. Foote, (ed.), *Household Decision Making*, New York, New York University Press, 1961, p. 57-80; Reuben Hill, « Decision making and family life cycle », in Ethel Shanas, Gordon F. Streib, *Symposium on the Family. Intergenerational Relationships and Social Structure*, Englewood Cliffs (New Jersey), Prentice-Hall 1965, p. 113-139; Reuben Hill, René Köning, *Families in East and West, Socialization process and kinship ties*, Paris, Mouton, EPHE, 1970; Reuben Hill, *Family Development in Three Generations*, Cambridge, Massachusetts and London, Schekman, 1970.

plusieurs générations en essayant de comprendre comment les décisions de vie (le mariage, la naissance d'enfants) et les achats importants de la maison et de la voiture étaient prises à chaque génération. Il a alors qualifié la répétition d'une décision au fil des générations, la règle tacite qui semblait sous-tendre les choix des membres de la famille, de « culture familiale ». Cette approche est donc mixte : il s'agit d'une part de mener une enquête à l'échelle d'une ville, en englobant toute une population pour effectuer des analyses statistiques sur un large corpus d'individus et de lignées familiales, mais aussi, d'autre part, de réaliser un travail de type micro-historique, en se penchant avec précision sur chaque famille pour y repérer et analyser des transmissions ou comportements spécifiques. L'échantillon des 210 familles a été constitué de manière méthodique. Ont été rassemblés des couples fondateurs mariés entre 1740 et 1779, dont le patronyme de l'époux commençait par les lettres B, G, M, N, P, R et T<sup>10</sup>. Ensuite, nous avons concentré notre regard et nos dépouillements sur les mariages à Charleville des seuls descendants (hommes et femmes) de ces couples fondateurs, et ce pour la période 1780-1890. La reconstitution des familles est fondée sur les mariages car ces derniers sont des nœuds : les actes indiquent la filiation des conjoints. Notre étude utilise en priorité les registres paroissiaux entre janvier 1740 et septembre 1792, puis l'état civil entre octobre 1792 et décembre 1890. Évitant le biais patrilinéaire de l'enquête TRA, nous avons fait le choix de suivre aussi bien les branches descendantes par les femmes que celles par les hommes. Au total, par cette méthode, nous avons pu reconstruire un corpus de 210 familles d'au moins deux générations adultes présentes à Charleville, et impliquant 3 310 mariages qui ont été célébrés dans la cité entre 1740 et 1890. Pour intégrer les célibataires, les actes de décès ont été pris en compte à partir de 1806 car à partir de cette date, ils renseignent systématiquement la filiation, la profession du défunt et son lieu de décès. Enfin, pour compléter ponctuellement les recherches sur les professions des hommes et des femmes, ont été consultés les recensements de Charleville de 1821, 1830, 1856, 1857, 1858, 1867 et 1873<sup>11</sup>.

À cet égard, il convient de rappeler que Charleville n'a pas été choisie par hasard comme cadre de l'étude. Notre intérêt découle en effet d'une caractéristique exceptionnelle de la cité, à savoir celle d'être la seule ville de France disposant de dénombremens annuels de population à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, en plus des habituels recensements quinquennaux du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. Charleville a une histoire singulière : elle est une ville nouvelle fondée dans une principauté indépendante qui appartenait au duc de Mantoue, Charles de Gonzague, vers 1606, à environ 300 kilomètres au Nord-

---

<sup>10</sup> Le critère de sélection par des patronymes commençant par certaines lettres permet de créer un échantillon avec le moins de biais social, économique ou religieux possible. Les premières lettres choisies pour cette étude sont des consonnes qui ne peuvent être confondues avec d'autres par le son qu'elles représentent.

<sup>11</sup> Les recensements appartiennent aux archives communales de Charleville et sont conservés aux Archives Départementales des Ardennes [désormais ADA] : 1F83-1F86 pour 1821, 1F102-1F103 pour 1830, 1F138-1F142 pour 1856, 1F143-1F147 pour 1857, 1F148-1F152 pour 1858, 1F193-1F197 pour 1867 et enfin, pour 1873, 1F222 et 1F224.

<sup>12</sup> Fabrice Boudjaaba, Vincent Gourdon, Carole Rathier, « Charleville's census reports: an exceptional source for the longitudinal study of urban populations in France », *Popolazione e storia*, 11, n°2, 2010, p. 17-42; Jean-Noël Biraben, « Inventaire des listes nominatives de recensement en France », *Population*, 1963, p. 305-327.

Est de Paris. Elle est progressivement intégrée dans le royaume de France au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>13</sup>. Charleville était un centre par de multiples aspects dès 1740 : en premier lieu, un centre de commerce car la Meuse formait un axe d'ouverture pour les échanges. L'arrivée du chemin de fer en 1858 le renforça. À partir de cette date, la population urbaine connut d'ailleurs une forte croissance : Charleville, qui comptait 9 108 habitants en 1813 et seulement 8 731 en 1858, vit sa population doubler dans les trois décennies suivantes (15 866 habitants en 1886)<sup>14</sup>. La proximité de la frontière avec le Luxembourg, la Belgique et la Prusse rhénane stimulait les échanges et les circulations. Outre le commerce, Charleville vivait principalement du travail des métaux jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. On y trouvait des usines de clouterie ou des fonderies de cuivre. Il avait existé, de 1667 à 1836, une manufacture d'armes qui produisait une grande quantité d'armes vendues en Europe et dans les colonies d'Amérique. Autre spécificité de Charleville, un ancrage très marqué dans le catholicisme : son fondateur, Charles de Gonzague, a invité de nombreuses communautés religieuses féminines et masculines à s'installer lors de la fondation de la ville, comme les Sépulcrines<sup>15</sup>. Si beaucoup de communautés ont fermé pendant la Révolution, elles reviennent au XIX<sup>e</sup> siècle. Les communautés religieuses ont contribué grandement au fonctionnement de la ville, notamment pour l'éducation des enfants. Ni siège d'évêché, ni préfecture, Charleville était enfin le siège du tribunal de commerce et du tribunal de première instance au XIX<sup>e</sup> siècle. La ville était donc déjà un lieu de concentration de plusieurs instances de pouvoir au niveau départemental.

Les actes des registres paroissiaux et d'état civil, ainsi que les recensements du XIX<sup>e</sup> siècle, sont sujets, comme toutes les autres sources, à des lacunes physiques (destructions, pertes). C'est ainsi que les recensements du XIX<sup>e</sup> siècle ne comprennent pas toujours tous les quartiers de la ville. Par exemple, en 1873, seuls demeurent les registres du quartier dit du Faubourg et celui du quartier Saint-François. Mais au-delà des difficultés matérielles (déchirures de bords de pages, pliures anciennes ou encore encre trop transparente), les lacunes les plus difficiles à contourner sont celles qui sont inhérentes à la source elle-même et aux circonstances de sa création : la décision d'inscrire l'information sur le métier des femmes par le prêtre ou l'officier d'état civil est fluctuante. On peut alors parler de véritables silences sur cet aspect de l'histoire des femmes. Ces carences et des silences dans le contenu rendent l'analyse historique difficile, en particulier dans une perspective de micro-histoire des transmissions générationnelles. Le sujet des professions est des plus intéressants car il

---

13 Jean Hubert, *Histoire de Charleville depuis son origine jusqu'en 1854*, Charleville, édité chez l'auteur, 1854 ; François-Joseph Ruggiu, « Pour une histoire de Charleville et de sa population sous l'Ancien Régime », *Revue Historique Ardennaise*, 37, 2005, p. 77-88 ; Carole Rathier et François-Joseph Ruggiu, « La population de Charleville de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire & mesure* [En ligne], XXVIII-2 | 2013, mis en ligne le 31 décembre 2016, consulté le 09 avril 2021. URL : <http://journals.openedition.org/histoiresure/4776> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoiresure.4776>

14 Fabrice Boudjaaba, Vincent Gourdon, « Quitter Charleville dans les années 1860-1870 », *Histoire & mesure* [En ligne], XXVIII-2 | 2013, mis en ligne le 31 décembre 2016, consulté le 13 avril 2021. URL : <http://journals.openedition.org/histoiresure/4813> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoiresure.4813>

15 Marie-France Barbe, « Les congrégations religieuses à Charleville et Mézières depuis le XVI<sup>e</sup> jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle », *Revue Historique Ardennaise*, n°38 (2006), p. 67-94.

permet d'appréhender les transmissions familiales et l'orientation des individus par une activité professionnelle qui serait spécifiquement familiale, qualifiable de « culture familiale ». Les métiers sont une information essentielle, voire centrale, dans notre travail. En effet, ils nous permettent d'avoir une idée du milieu social de la famille, de savoir s'il y a des transmissions générationnelles et d'interroger les raisons de la sédentarité de la famille au fil des générations. Or les professions féminines sont rarement signalées, ce qui laisse une partie importante de la population et des familles à l'écart de cette étude. Sylvie Schweitzer parle de réelle « cécité statistique » sur les professions féminines en France au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. L'histoire des femmes, comme nous le verrons, s'est attachée depuis les années 1970 à démontrer que « les femmes ont toujours travaillé » et que, quel que fût leur statut marital, elles n'étaient pas à l'écart des dynamiques de la famille à laquelle elles appartenaient.

Pour mettre en évidence les lacunes, les carences et les silences des sources utilisées et pour rendre compte de la difficulté que cette situation pose à celui qui entend faire l'histoire des cultures familiales féminines, une première partie s'attachera à montrer les grandes disparités des informations professionnelles entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle. En se concentrant sur le XIX<sup>e</sup> siècle, il apparaît qu'une grande proportion des professions féminines est laissée sous silence dans les actes de mariage et de décès, ce qui est problématique pour l'historien ; le cas des femmes célibataires étant encore plus périlleux à analyser. C'est pourquoi, nous terminerons par présenter plusieurs solutions pour pallier ces carences. Au final, malgré les difficultés posées par les registres paroissiaux et l'état civil, notre échantillon présente tout de même un cas de transmission intergénérationnelle d'un métier exercé uniquement par des femmes ; un phénomène qualifiable de culture familiale.

## 1. LES LACUNES DES REGISTRES PAROISSIAUX ET DE L'ÉTAT CIVIL PESANT SUR LES PROFESSIONS FÉMININES ET MASCULINES AU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE

Si les actes de mariage de Charleville ne présentent pas de lacune matérielle entre 1740 et 1890, il existe une différence qualitative en informations entre, d'une part, la période de l'Ancien Régime, entre 1740 et octobre 1792, et d'autre part celle de l'état civil, à partir de novembre 1792<sup>17</sup>. Cela présente un premier défi dans l'analyse sérielle sur une longue période.

---

<sup>16</sup> Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé : Une histoire du travail des femmes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002, en particulier le chapitre II « La cécité statistique », p. 61-92. Voir aussi Georges Duby, Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, tome 4 : *Le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2002, (notamment le chapitre de Joan W. Scott, « La travailleuse », p. 479-512) ; voir pour l'Italie, Angela Groppi (dir.), *Il lavoro delle donne*, Rome-Bari, Laterza, 1996.

<sup>17</sup> Les actes de mariage et de décès varient aussi légèrement dans leur formulation à partir du Code civil du 30 ventôse an XII (21 mars 1804). 1806, soit l'année de changement de calendrier, représente aussi à Charleville un moment d'évolution des formules et dans la précision des actes de décès sur le domicile du décédé.

La première raison de ces différences est que les registres de paroisses et ceux d'état civil ne sont pas de même nature et ont des buts différents. Les premiers devaient inscrire la parenté dans les règles religieuses du respect des sacrements, en particulier l'administration du baptême et l'interdit du mariage en-deçà de quatre degrés de consanguinité selon le droit canon. Il était aussi primordial de connaître la paroisse d'origine afin de s'assurer que les individus étaient bien catholiques, que les informations sur leur parenté étaient exactes et qu'éventuellement les bans de mariage y avaient bien été publiés à trois dimanches successifs. Puisque le consentement des parents était nécessaire pour les hommes et les femmes mineurs, l'information dans les actes de mariage était limitée à ce critère de la majorité, sans indication de l'âge exact des époux. L'âge exact ou la profession étaient facultatifs et dépendaient de la disposition du prêtre rédacteur. En 1774, néanmoins, les âges calendaires commencèrent à remplacer la mention « majeur » ou « mineur ». Cela est important car l'âge permet de rechercher avec plus de facilité l'acte de baptême ou de naissance d'un individu donné.

À Charleville, entre 1740 et 1779 puis entre 1790 et octobre 1792, les épouses n'avaient jamais de profession indiquée. Dans la décennie 1780, seules six épouses sur 182 (3 %) en avaient une : couturières ou couturières en drap, ou encore dentelières comme, par exemple, Anne Françoise Poncelet à son mariage en 1785. Avec le passage à l'état civil à partir de novembre 1792, la proportion d'épouses ayant une profession augmente légèrement : de 1798 à l'an VIII, 15 épouses sur 144 (10 %) voient leur profession inscrite dans leur acte de mariage. On recense huit couturières, deux journalières, une aubergiste, deux marchandes, une servante et une pâtissière. Cette difficulté concerne aussi les hommes : les professions des époux ne sont mentionnées dans les actes de mariage qu'entre 1740 et 1745 et entre 1780 et 1790 ; et encore, il peut y avoir des lacunes pour quelques individus. Hormis ces quinze années, une exception existe pour les professions dans le domaine militaire et pour les titres de noblesse<sup>18</sup>. Quand une famille n'a connu de générations adultes qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle dans Charleville, le manque d'information rend difficile l'analyse. La famille Pilliere peut illustrer ce cas de figure : suivie sur deux générations à Charleville, on compte trois mariages dans la cité entre 1740 et 1791 et aucune information n'est disponible sur les professions de ses membres. De la même façon, pour la famille Titeux qui est suivie sur deux générations entre 1752 et 1779 et quatre mariages, nous ne savons rien sur les métiers exercés par les hommes ni sur les lieux de résidence. En revanche, la famille Grosjean présente un cas rare : deux mariages sur deux générations, en 1746 et 1777, renseignent les professions des époux. Jeanne Marie Grosjean épouse Pierre Lambert, voiturier, en 1746. Le mariage de leur fille Alexis<sup>19</sup> Lambert avec Jean Thomas Guillaume le 15 septembre 1777 est remarquable : l'époux était avocat en parlement, notaire royal et procureur fiscal du marquisat de Montcornet. Les hautes fonctions de Jean Thomas Guillaume expliquent d'évidence leur mention. La position sociale du gendre tranche beaucoup avec celle du

---

<sup>18</sup> Charleville était une ville de garnison au XVIII<sup>e</sup> siècle et il n'est pas rare de voir des soldats épouser des femmes de la cité. La mention de la profession est justifiée par le fait qu'un certificat de liberté devait être octroyé par le commandant militaire dont le soldat dépendait.

<sup>19</sup> Alexis est alors un prénom féminin.

père de la mariée. En revanche, le frère d'Alexis, Jean Louis Lambert, n'avait pas de métier signalé dans son acte de mariage en 1784 avec une femme d'une famille de la bourgeoisie marchande. On connaît plus tard au XIX<sup>e</sup> siècle son activité : il était marchand brasseur à la mort de sa femme en 1834.

Les familles reconstruites uniquement sur le XVIII<sup>e</sup> siècle, parce qu'elles n'ont plus de descendance qui se marie à Charleville au XIX<sup>e</sup> siècle, sont donc celles pour lesquelles nous manquons d'informations essentielles. Les professions masculines sont irrégulièrement notées jusqu'en l'an XIII inclus. Ce n'est qu'à partir de l'an XIV et 1806 que les professions sont systématiques dans les actes de mariage pour les maris. Il est alors possible de nous intéresser plus précisément aux carences sur les situations professionnelles féminines.

## 2. DES SOURCES PARTICULIÈREMENT SILENCIEUSES SUR LE TRAVAIL DES FEMMES ENTRE L'AN IX (1800-1801) ET 1890

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les carences sur les professions concernent les hommes comme les femmes, mais de façon très différente. Dans les actes, quand nous n'avons pas le métier d'un conjoint, il y a deux types de situation : la première est l'absence de la mention de la profession dans l'acte ; la seconde est la qualification « sans profession »<sup>20</sup>. Côté masculin, comme nous le montre le graphique 1, la proportion d'époux sans profession est anecdotique. L'immense majorité de ces cas correspond à une absence de notation<sup>21</sup>. Dans la décennie qui s'écoule entre l'an IX et 1809, il y a 23 % des époux qui n'ont pas de profession ; c'est la seule période où le taux de non-mention est aussi élevé, car il est inférieur à 10 % entre 1810 et 1890 et même nul entre 1860 et 1869. En revanche, pour les femmes, l'absence de profession mentionnée pose un problème bien plus grave à l'historien car elle concerne la majorité des femmes sur toute la période. Ce que nous nommons « épouses sans profession » dans le graphique regroupe les épouses qualifiées « sans profession » et celles qui n'avaient pas d'information. Sur toute la période, plus de la moitié des femmes n'ont pas de profession. Ce constat pose beaucoup de questions, car les femmes pouvaient souvent être des travailleuses avec leur mari ou des ouvrières. Comme on pouvait s'y attendre, certaines formes d'activités professionnelles, comme la prostitution, n'apparaissent jamais. On remarque néanmoins une inflexion dans les années 1850-1859 avec une baisse significative de la proportion des épouses sans profession.

Une variable d'explication pourrait être cherchée dans l'âge au mariage : un plus jeune âge des femmes au mariage pourrait expliquer qu'elles soient sans profession. Cependant, si l'on croise

---

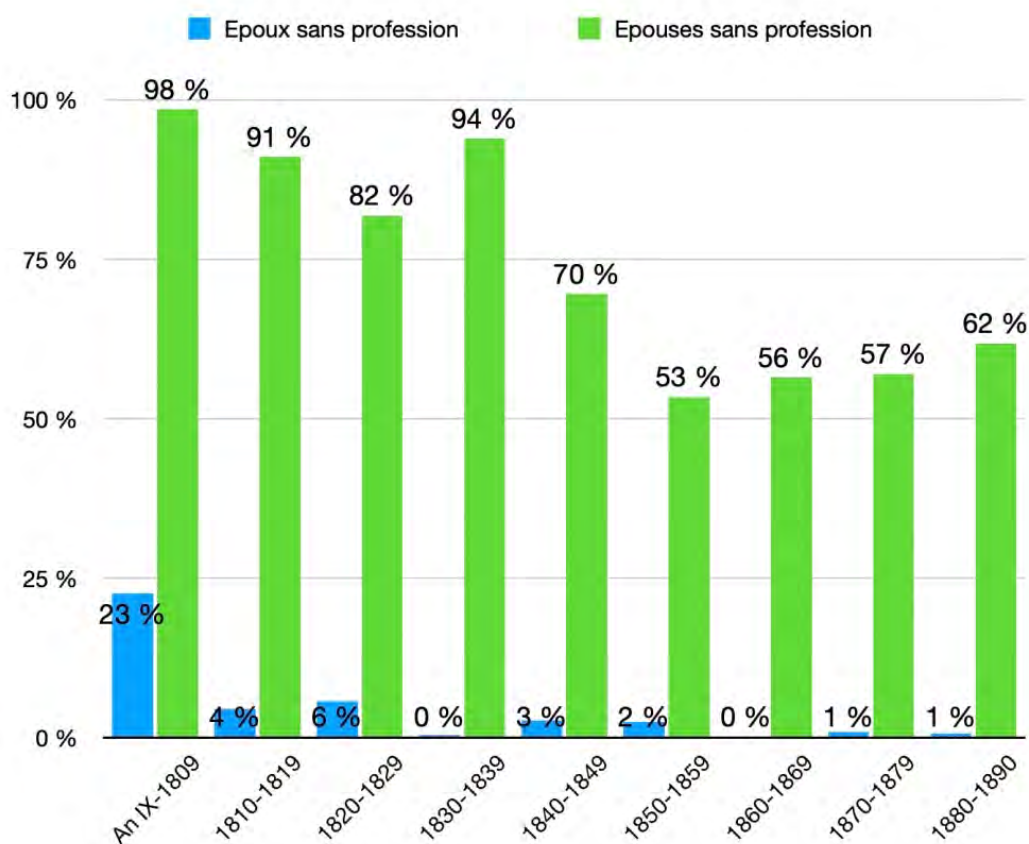
<sup>20</sup> La qualification « sans profession » et l'absence d'information ne sont pas la même chose car l'absence de mention ne signifie pas forcément que les individus concernés n'avaient pas de métier. Néanmoins, ces deux cas présentent une carence importante pour l'historien.

<sup>21</sup> Seuls six époux sur 1549 sont qualifiés de « sans profession » entre l'an IX et 1890.



l'évolution du nombre de professions féminines et l'évolution de l'âge moyen au mariage, nous constatons que ce dernier diminue au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, passant d'une moyenne 28,2 ans pour les femmes en l'an IX-1809 à 24,7 ans en 1880-1890, avec une forte diminution en 1850-1859, alors qu'au même moment les professions féminines sont de plus en plus notées dans les actes de mariage (Graphique 2). De plus, les ouvrières entraient jeunes dans la vie active : la moyenne d'âge des sept brosières en 1880-1890 est de 21 ans, avec un âge minimal à 17 ans.

Graphique 1 : proportion des époux et des épouses sans profession dans les actes de mariage de Charleville (an IX-1890)



Graphique 2 : Âge moyen au mariage des époux et épouses à Charleville (l'an IX-1890)

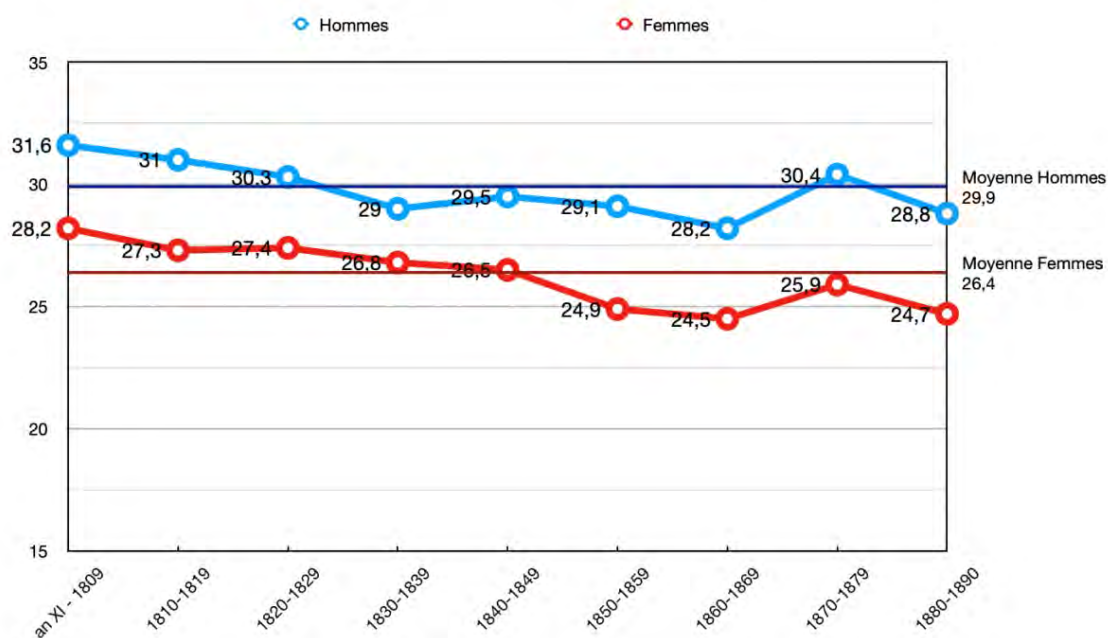


Tableau 1 : nombre et proportion des épouses qualifiées ou non d'une profession à Charleville (an XI-1890)

Décennie	Epouses avec une profession		Epouses « sans profession »		Epouses sans mention de profession		Nombre total d'épouses
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	
<b>An IX-1809</b>	2	1 %	0	0 %	196	99%	198
<b>1810-1819</b>	18	9 %	0	0 %	183	91 %	201
<b>1820-1829</b>	35	18 %	0	0 %	158	82 %	193
<b>1830-1839</b>	14	6 %	0	0 %	203	94 %	216
<b>1840-1849</b>	46	30 %	22	15 %	83	55 %	151
<b>1850-1859</b>	75	46 %	87	54 %	0	0 %	162
<b>1860-1869</b>	71	44 %	92	56 %	0	0 %	163
<b>1870-1879</b>	52	43 %	69	57 %	0	0 %	121
<b>1880-1890</b>	55	38 %	87	60,5 %	2	1,5 %	144
<b>Total</b>	368	24 %	357	23 %	825	53 %	1549

Tableau 2 : nombre et proportion des mères d'époux et d'épouses qualifiées ou non d'une profession à Charleville (an XI-1890)

Décennie	Mères avec une profession		Mères « sans profession »		Mères sans mention de profession		Nombre total de mères
An IX-1809	0	0 %	0	0 %	396	100 %	396
1810-1819	0	0 %	0	0 %	402	100 %	402
1820-1829	0	0 %	0	0 %	386	100 %	386
1830-1839	0	0 %	0	0 %	432	100 %	432
1840-1849	27	9 %	61	20 %	214	71 %	302
1850-1859	50	15 %	265	82 %	9	3 %	324
1860-1869	13	4 %	312	96 %	1	0 %	326
1870-1879	2	1 %	239	99 %	1	0 %	242
1880-1890	9	3 %	264	92 %	15	5 %	288
<b>Total</b>	101	3 %	1141	37 %	1856	60 %	3098

L'information sur les mères des époux sont encore plus révélatrices de ce phénomène : loin d'être due à l'âge et au statut de jeune mariée, la carence des informations sur les métiers exercés par les femmes se remarque aussi massivement pour les mères des époux et des épouses (tableau 2). Avant 1840, il n'existe aucune mention pour les mères. À partir de cette date les métiers apparaissent, même s'il y a encore une absence de mention dans la majorité des cas jusqu'en 1849, comme pour les épouses (tableau 1). Le métier des mères décédées est renseigné comme celui des mères encore en vie<sup>23</sup>. Un pic des mères avec une profession apparaît aussi en 1850-1859. S'il est possible que la crise économique de 1847 et ses soubresauts dans les années 1850 aient poussé les femmes à trouver un travail pour compléter le salaire de l'époux, il semble plus vraisemblable que les officiers d'état civil aient été temporairement plus rigoureux dans la notation des métiers<sup>24</sup>.

L'analyse des métiers des épouses révèle aussi une faible diversité. Sur les 1 549 épouses de l'échantillon entre 1740 et 1890, seulement 368 ont un métier, ce qui représente moins d'un quart (24 %)<sup>25</sup>. La table 1 présente les métiers qui apparaissent plus de deux fois dans l'ensemble de l'échantillon : treize professions regroupent 348 épouses, soit 94,5 % des épouses avec un métier. Les métiers perçus comme féminins et la plupart du temps réservés aux femmes sont sans surprise majoritaires : plus de la moitié des femmes déclarent travailler dans le secteur de la confection ou de l'entretien du linge (tableau 3). Pour ce qui est des marchandes, Claude Motte et Jean Pierre Péliissier affirment, dans l'étude déjà mentionnée, que l'on ne peut se fier aux qualifications professionnelles

<sup>23</sup> Elles pouvaient avoir une profession ou être notées « sans profession », qu'elles fussent vivantes ou décédées. Leur survie n'influçait pas la notation de l'information.

<sup>24</sup> Les deux hypothèses ne s'excluent pas forcément.

<sup>25</sup> Même si certaines épouses se marient deux fois, cela ne change pas significativement la tendance générale.

des femmes dans les actes de mariage ; en effet, elles seraient « contaminées » par le métier de l'époux ou du père : « quand une fille déclare la même activité que sa mère, ce n'est pas par transmission de mère en fille, mais parce qu'elles participent toutes deux à celle du chef de famille, leur mari et leur père<sup>27</sup>. » Ainsi, les métiers de cultivatrices et de marchandes reflètent l'activité de l'individu masculin qui tient le ménage.

Tableau 3 : les métiers récurrents des épouses dans les actes de mariage à Charleville (an IX-1890)

Métier	Nombre	Proportion du total des épouses avec un métier
Couturières	152	41 %
Journalières	41	11 %
Ouvrières brosières	37	10 %
Repassseuses	29	8 %
Lingères	19	5 %
Servantes	15	4 %
Marchandes	15	4 %
Modistes	10	3 %
Domestiques	7	2 %
Cuisinières	7	2 %
Ouvrières casquetières	7	2 %
Rentières	5	1 %
Épicières	4	1 %

Les sages-femmes sont peu visibles dans les sources. On aurait pu s'attendre à ce que ce métier, en tant que spécifiquement féminin et essentiel dans n'importe quelle ville ou village, soit plus souvent noté<sup>28</sup>. Cependant, cela ne se vérifie pas vraiment dans les sources. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il était relativement facile d'identifier les sages-femmes dans les actes de baptême dans deux cas : l'enfant était ondoyé à la naissance ou lorsque celui n'avait pas de père nommé<sup>29</sup>. Or, aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, les sages-femmes ne sont jamais mentionnées dans les actes de décès, même dans le cas des enfants mort-nés. Elles ne le sont pas non plus systématiquement dans les actes de mariage ; seuls quelques cas ont pu être observés. Il y a en tout dans l'échantillon deux épouses sages-femmes

<sup>27</sup> Claude Motte, Jean Pierre Pélissier, « La binette... », *op. cit.*, p. 251-252 et p. 314-317.

<sup>28</sup> Voir Nathalie Sage-Pranchère, *Mettre au monde : sages-femmes et accouchées en Corrèze au XIX<sup>e</sup> siècle*, Tulle, Archives départementales de la Corrèze, 2007 ; et *L'école des sages-femmes : naissance d'un corps professionnel : 1786-1917*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 2017.

<sup>29</sup> Les sages-femmes sont indiquées dans les actes de naissance au XIX<sup>e</sup> siècle lorsqu'elles déclarent la naissance de l'enfant et qu'elles portent ce dernier à la mairie, devant l'officier d'état civil. Cependant, nous n'avons utilisé systématiquement que les actes de mariage et les actes de décès.

de 28 ans chacune, l'une en 1812 et l'autre en 1839, et trois mères d'époux en 1851, 1863 et 1869. Ces cinq femmes n'appartiennent pas aux mêmes familles, ni par le sang ni par l'alliance. En 1851, Louise Ursule Colson est une sage-femme jurée célibataire de 45 ans. En 1863 et 1869, deux mères d'époux mariées le sont également mais une seule réside à Charleville. Même en considérant que notre échantillon peut comporter des biais, ce nombre reste tout de même très faible<sup>30</sup>. Il était aussi possible que les sages-femmes venaient de Mézières, mais nous ne voyons pas réellement de raison économique, sociale ou politique qui aurait pu expliquer cela<sup>31</sup>. Il est donc très probable qu'un nombre conséquent de sages-femmes vivaient dans la cité carolopolitaine sans que cela ait été noté dans les actes de mariage. À s'en tenir à cette dernière source, on voit qu'il est difficile de suivre la possible transmission du métier de sage-femme au sein de familles.

Ces nombreuses carences donnent alors l'impression que la majorité des femmes (1 181 individus soit 76 % de notre échantillon) ne travaillaient pas. Les lacunes ne sont pas spécifiques à Charleville. Sylvie Schweitzer montre que cette carence est structurelle aux sources : dans les notes introductives du recensement de 1891, on trouve la recommandation suivante : « la femme, lors même qu'elle aiderait son mari dans sa profession, devra être classée à la famille, à moins qu'elle n'ait elle-même une profession distincte<sup>33</sup>. » Les femmes sont donc considérées comme secondaires dans l'apport de revenus au foyer, par rapport aux maris. En Rhône-Alpes au XIX<sup>e</sup> siècle, Claude Motte et Jean Pierre Pélissier ont remarqué que les femmes, dans les actes de mariage, sont soit « sans profession » soit « ménagère »<sup>34</sup>. Au recensement de 1891, on compte 11,6 millions d'hommes actifs et 5,6 millions de femmes actives, pour une population totale de 38,4 millions. Sylvie Schweitzer estime que le nombre de femmes actives peut être élevé à 8,1 millions si l'on considère qu'environ 45 % de la population active est féminine<sup>35</sup>.

Cette absence de métier est-elle le reflet d'une relégation des femmes au foyer ? À partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'épouse, surtout dans les familles de la bourgeoisie, aurait été écartée de la production pour être reléguée aux activités du foyer strictement, ce que peut suggérer le terme de « ménagère »<sup>36</sup>. Cependant être « ménagère » n'excluait pas forcément l'exercice de toute

---

<sup>30</sup> Un biais peut résulter de la sélection des familles de l'échantillon par la première lettre du patronyme, tel qu'expliqué plus haut. Il est également rare que ce métier soit exercé par des femmes célibataires.

<sup>31</sup> La population était beaucoup plus grande à Charleville qu'à Mézières : cette dernière ne comptait que 3 380 habitants en 1806, 5 277 en 1851 et 7 884 en 1901.

<sup>33</sup> Sylvie Schweitzer, *Les femmes*, op. cit., p. 77.

<sup>34</sup> Claude Motte, Jean-Pierre Pélissier, « La binette... », op. cit., p. 237-342.

<sup>35</sup> Sylvie Schweitzer, *Les femmes*, op. cit., p. 79.

<sup>36</sup> Dans l'historiographie anglo-saxonne, de nombreux auteurs ont pensé l'exclusion des femmes de la sphère du travail exercé par les hommes à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Voir Leonard Davidoff, Catherine Hall, *Family Fortunes, Hommes et femmes de la bourgeoisie anglaise, 1780-1850*, Londres, Hutchinson, 2014 (1987) version traduite, en particulier le chapitre VI, p. 265-308 ; K. A. Lynch, W. R. Lee, « Permanences et changements de la vie familiale », in Jean-Pierre Bardet, Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire des populations de l'Europe*, t.II, Paris, Fayard, 1998, p. 109. Voir aussi J. Rule « The property of skill in the period of manufacture », in Patrick Joyce, *The historical meanings of Work*, Cambridge University Press, 1987, p. 99-118, p. 107 ; R. B.

profession : l'épouse pouvait fournir un petit salaire d'appoint en effectuant des travaux de nettoyage (comme le blanchissage), des livraisons ou encore la vente de travaux de couture<sup>37</sup>. Le terme de « ménagère » est cependant très rare à Charleville dans les actes de mariage : une occurrence en 1856 pour la mère d'une épouse décédée ; une autre en 1890 pour la mère d'une autre épouse. Cette rareté semble être aussi observable dans le reste de l'Est de la France : dans les actes de mariage de l'enquête TRA entre 1803 et 1902, seules 0,23 % des épouses et 0,43 % des mères de celles-ci (et 0,44 % des belles-mères) reçoivent cette qualification dans l'Est, au contraire de la région Rhône-Alpes (41,66 % des épouses) et de l'Ouest (22,89 % des épouses)<sup>38</sup>. Pour expliquer cette relégation, Claude Motte et Jean-Pierre Pélissier ont sollicité les écrits médicaux : ils démontrent que les médecins et observateurs sociaux qui ont fait des enquêtes sur le travail des femmes et des enfants, comme Louis-René Villermé en 1842 ou encore Jules Simon en 1861, dénonçaient l'état des femmes qui travaillaient<sup>39</sup>. Leurs rapports contribuaient à renforcer l'idée de l'inadéquation de la femme au travail. Néanmoins, au même moment à Charleville, au milieu du siècle, nous remarquons dans notre échantillon une hausse de la proportion des femmes exerçant une profession. L'idéal de l'épouse qui se consacre au foyer ne permet donc pas de comprendre la réalité de toutes les situations féminines.

Le problème des lacunes se pose encore avec plus d'acuité pour faire l'histoire des femmes célibataires : souvent, des femmes décèdent « sans profession ». Il est alors difficile de comprendre quel était leur moyen de subsistance.

Les célibataires sont connues principalement par les actes de décès lorsque les hommes et les femmes meurent « célibataires ». Le célibataire est généralement défini dans les études de démographie historique comme un individu non marié de plus de 50 ans. Mais dans les actes de décès de Charleville, le qualificatif de « célibataire » est attribué aux individus jamais mariés à partir de l'âge de 16 ans pour les garçons et les filles<sup>40</sup>. En cas de veuvage, le nom de l'époux défunt est inscrit et le décédé est qualifié de veuf (ou veuve). Pour notre étude, nous suivons l'usage de l'état civil carolopolitain du mot « célibataire » qui englobe tous les individus de plus de 16 ans décédés sans jamais avoir été mariés. Le cas des femmes qui meurent célibataires à leur propre domicile à Charleville et qui vivaient seules est intrigant. Par exemple, Marie Elizabeth Barlet décède en 1851 à 58 ans à son domicile dans la Petite rue : elle n'a pas de profession signalée dans son acte de décès. De la même façon, dans la famille Gouilly, Adèle Christine meurt en 1861 à son domicile-Catherine, à 24 ans, sans profession mentionnée.

---

Shoemaker, *Gender in English Society, 1650-1850. The Emergence of Separate Spheres?*, Londres, Longman, 1998, p. 145.

<sup>37</sup> Michelle Perrot, *La vie de famille au XIXe siècle*, Paris, Points, 2015, p. 67-68.

<sup>38</sup> Claude Motte, Jean-Pierre Pélissier, « La binette... », *op cit*, p 260.

<sup>39</sup> Louis-René Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, 1842, et Jules Simon, *L'Ouvrière*, en 1861 : *Ibid.*, p. 239-240.

<sup>40</sup> La limite de 16 ans ne semble pas être une règle rigide, mais un usage observé la plupart du temps.

Les femmes célibataires n'étaient pas en nombre anecdotique aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles à Charleville. Si nous n'avons pas les chiffres exacts du nombre de célibataires dans la ville dans la période, nous pouvons en avoir une idée approximative grâce aux calculs globaux des taux de célibataires par générations au niveau national de Louis Henry et Jacques Houdaille, repris par Jacques Dupâquier, sur le XVIII<sup>e</sup> siècle, période à laquelle le célibat définitif (à 50 ans) progresse ; les femmes célibataires seraient passées de 8,4 % en 1725-1729 à 12,8 % en 1770-1774<sup>41</sup>. Pour les hommes, le taux est de 6,7 % en 1695-1699 et 8,5 % pour les générations nées à partir de 1765. Au XIX<sup>e</sup> siècle, Patrice Bourdelais a montré qu'au recensement de 1851, en France, il y avait un total de 46 % de « femmes isolées » parmi les femmes de plus de 50 ans, dont 12 % de célibataires jamais mariées, et 34 % de veuves<sup>42</sup>.

Grâce aux recensements annuels de Charleville, on remarque que certaines célibataires vivaient seules, tandis que d'autres vivaient en fratrie. En 1790 dans la cité, selon Stéphane Minvielle, 14,3 % des ménages sans structure conjugale sont composés de plusieurs sœurs, 10,7 % de plusieurs frères et 14,3 % de frères et sœurs<sup>43</sup>. L'exemple d'une fratrie de la famille Petre au XIX<sup>e</sup> siècle peut illustrer ce phénomène : en 1863, Jeanne Michelle Mélanie Petre, âgée de 63 ans, meurt à son domicile, rue des Charrons, dans le quartier Saint Ignace ; sa sœur Julie Euphrasie meurt dans la même rue à son domicile en 1881, alors qu'elle a 82 ans. Mélanie est déclarée comme rentière dans son acte de décès, et Julie sans profession. Le recensement de 1830 montre qu'elles vivaient alors ensemble dans ce même quartier<sup>45</sup> : Julie Euphrasie, qui avait alors 33 ans, résidait au logement n°237. Elle vivait avec ses sœurs Mélanie, 31 ans, et Victorine, 22 ans, et son demi-frère Felix Pierlot, 14 ans. Tous étaient célibataires et natifs de Charleville.

Les célibataires représentaient donc une part minoritaire des femmes de la société, mais cette part est loin d'être négligeable. L'absence d'information sur leur profession dans les actes de décès crée une vraie difficulté pour comprendre à l'échelle d'un échantillon de population ce qui permettait à ces femmes de subsister. Pour contourner l'obstacle, l'historien doit donc réfléchir à des approches complémentaires et de recourir à d'autres sources.

---

<sup>41</sup> Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française, II. De la Renaissance à 1789*, Paris, PUF, 1988, p. 471-472 : les taux sont calculés à partir de la mention de l'état matrimonial indiqué dans les actes de décès.

<sup>42</sup> Patrice Bourdelais, « Femmes isolées en France, XVIIIe-XIXe siècles », in Michèle Bordeaux, Arlette Farge, Christiane Klapisch-Zuber (dir.), *Madame ou Mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine : XVIIIe-XIXe siècle*, Paris, Montalba, 1984, p. 61-74, p. 63.

<sup>43</sup> Stéphane Minvielle, « Les ménages de Charleville en 1790 », *Revue du Nord*, 2013/2-3 (n° 400-401), p. 415-449. DOI : 10.3917/rdn.400.0415. URL : <https://www.cairn.info/revue-du-nord-2013-2-page-415.htm>, p. 425-428.

<sup>45</sup> Le recensement de 1830 n'indique pas les rues ; il est donc impossible de dire si elles vivaient rue des Charrons.

### 3. UNE HISTOIRE DES CULTURES FAMILIALES DES FEMMES IMPOSSIBLE ? LES MOYENS DE PALLIER LES LACUNES SUR LE TRAVAIL DES FEMMES

Le croisement des actes des registres paroissiaux, d'état civil et des recensements est une méthode incontournable de l'analyse. L'aspect sériel de ces trois sources est propice à la comparaison des actes et à la compréhension de l'évolution dans le temps. Les informations sont actualisées et peuvent différer d'une année à l'autre. Quand une femme devient chef de ménage, il est courant que le métier soit indiqué dans le registre du recensement. Le recensement de 1790 apporte quelques réponses sur les professions des 396 femmes chefs de ménage : Stéphane Minvielle a calculé que 31,3 % de ces femmes étaient ouvrières (dont une majorité de journalières) et 30 %, rentières, tandis que 21,7 % étaient des travailleuses des secteurs du textile, du raccommodage ou du blanchissage ; 4,5 % exerçaient un métier dans l'alimentation et la boisson ; 7,8 % travaillaient dans le commerce (sans précision) et 4 % dans d'autres professions, telles que jardinières<sup>46</sup>. À peine quatre femmes chefs de ménage une profession inconnue ou illisible sur un total de 396.

La technique de croisement des sources d'état civil avec les recensements permet de retrouver des professions qu'ont exercées certaines femmes. Ainsi, si l'on reprend le cas de Julie Euphrasie et Mélanie Petre, on apprend, dans le recensement de 1830, que Julie Euphrasie, la sœur la plus âgée, est chef de ménage. Elle apparaît donc qualifiée d'un métier : marchande de fromages, comme son père, décédé en 1814. Sa mère, qui s'était remariée à Nicolas Pierlot, est quant à elle décédée en 1820. Ce ménage est donc vraisemblablement constitué d'une fratrie à cause de la mort prématurée des deux parents. Victorine n'avait pas de profession dans le recensement, mais elle s'est mariée en novembre 1830, vraisemblablement quelques mois après le recensement qui traditionnellement était effectué en été. Victorine est alors repasseuse dans son acte de mariage ; on peut donc penser qu'elle l'était déjà au moment du recensement. Il reste donc Mélanie, pour laquelle les documents ne donnent pas d'information sur sa profession. Le point faible de cette méthode de repérage et d'attribution d'une qualification de profession est que les métiers exercés pouvaient bien entendu changer au cours de la vie d'un individu. Or, les sources ne fournissent pas toujours suffisamment d'informations pour rendre compte dans le détail de cette évolution.

Il est un fait que les recensements ne permettent pas toujours de combler les lacunes sur les professions féminines, notamment lorsque les femmes étudiées ne sont pas chef de ménage. Dans les recensements, l'information professionnelle pour les hommes et les femmes se trouve dans la sixième colonne *Etat ou profession* : dans celle-ci, est inscrit soit le lien de parenté avec un autre membre du ménage, soit un métier (Figure 1). Les colonnes précédentes sont consacrées : 1. au numéro de maison ; 2. aux nom et prénoms, 3. à l'âge, 4. à l'état civil (à comprendre comme l'état matrimonial) et 5. au nombre d'enfants de moins de seize ans. Certaines femmes vivant seules étaient

---

<sup>46</sup> Stéphane Minvielle, « Les ménages de Charleville en 1790 », *op. cit.*, p. 441-442.



qualifiées donc de « célibataires » à la colonne 4 et de « sans état » dans la sixième colonne. Cette mention récurrente de « sans état » empêche de comprendre la situation de ces femmes ; les lacunes de l'état civil ne sont donc pas comblées. Ainsi en 1821, Catherine Gaspard, 26 ans, célibataire, habite seule dans son logement de la maison n°41 du quartier du Saint Sépulcre et elle est « sans état ». De la même façon, dans le logement n°93 du même quartier, Charlotte Guery, 66 ans, est célibataire et aussi sans état. Un dernier exemple peut illustrer la concurrence des informations dans la colonne 6, au détriment de l'information sur la profession : au logement n°122 du quartier du Saint Sépulcre, Jeanne Marie Tellinge, veuve Lagneau, a 79 ans et est qualifiée de « petit débit », ce qui signifie « petite débitante de boissons ». Elle vit avec sa fille Jeanne Louise Lagneau, 45 ans, qui est célibataire. Dans la case « état ou profession », il n'y a pas de place pour indiquer son métier car l'inscription « sa fille » remplit déjà la colonne. Le choix de noter le lien de parenté l'emporte sur le choix de préciser le métier de cette femme. En revanche, quand les femmes sont des domestiques, le métier est systématiquement noté car il renseigne sur la place dans le ménage. Par exemple, en 1830 dans le quartier Saint-Ignace, Léger Grimblot, veuf, âgé de 77 ans et rentier, vit avec Catherine Thomassin, 38 ans et célibataire, sa servante. Quand une épouse vit avec son époux, elle est systématiquement qualifiée comme « sa femme ». Cela peut être interprété comme une hiérarchisation du lien de parenté par rapport à la profession pour une femme dans le recensement.

Figure 1 : Les colonnes d'une page du recensement de 1821 à Charleville

N° de Maison	NOMS ET PRÉNOMS des HABITANS.	AGE.	ÉTAT CIVIL.	ENFANS au-dessous de 12 ans.		ÉTAT ou PROFESSION.	DEPUIS QUAND dans la COMMUNE.	OBSERVATIONS.
				Garçons.	Filles.			
	Projet Cotte	16	Célibataire			sans état	natif	
	Chara, Cotte	13	jeune			sans état	jeune	
	Pierre Bulot	47	marie			sans état	natif	
	Louise Barrie	48	jeune			sans état	dans le ménage	
	Pierre Armand Bulot	16	Célibataire			sans état	natif	
	Louise Barrie	16	jeune			sans état	dans le ménage	

On remarque que la façon de remplir les registres évolue avec les années. Si les colonnes sont toujours les mêmes, à partir du recensement de 1856 le lien de parenté avec un autre membre du ménage est noté dans la colonne *Etat civil*. Cela laisse donc la possibilité de mentionner plus de métiers dans celle correspondant à *Etat ou profession* (Figure 2).

Figure 2 : Les colonnes d'une page du recensement de 1857 à Charleville

NOMS ET PRENOMS DES HABITANS.	L'âge.	ÉTAT CIVIL, avec indication si l'inscrit est Etranger non naturalisé.	ENFANS au-dessous de six ans.		ÉTAT ou PROFESSION.	LIEUX DE NAISSANCE et Indication de la Date du Domicile dans la Ville.	L'âge.	Observations.
			Garçons	Filles				
Bougeois J. Ch.	42	Marie	1		s. domestique	Bouffchâteau		
Kathelin Josephine	28	veuf			s. prof.	s.		
Bougeois Pauline	6	veuf			s.	s.		

Prenons le cas des femmes célibataires et veuves de la famille Rener dit Peter en 1857 : Marie Louise Françoise Rener, née Daumal, veuve et rentière, vit à 67 ans avec sa fille rue Saint Charles, dans le quartier Notre-Dame. Cette dernière, Thérèse Julie Rener, est une marchande libraire célibataire de 46 ans. Toujours dans la même famille, dans la rue Bourbon, vit Marguerite Rener, née Leclerc, une veuve de 73 ans, qui est journalière. À ses côtés se trouve sa fille Euphrasie Renaudin, née Rener, âgée de 46 ans. Si elle était journalière dans son acte de mariage en 1834, elle est à présent couturière. Quand l'officier veut vraiment indiquer le statut matrimonial d'un fils ou d'une fille, il fait un ajout avec une virgule dans la colonne *Etat civil* : Euphrasie Renaudin est ainsi « mariée, sa fille<sup>47</sup> ». L'analyse de l'historien peut être facilitée par une simple virgule au bon endroit.

En plus des recensements, il est également possible de recourir ponctuellement à des sources notariées. Les inventaires de biens nous donnent par exemple des indications sur des métiers féminins. Le métier de Marie Bechefer, née en 1751 à Charleville et décédée au même lieu en 1833, n'est jamais apparu dans son acte de décès, ni dans aucun de ses trois actes de mariage en 1776, 1785, 1801. En décembre 1809, elle est citée dans un acte où il est fait appel à une marchande pour évaluer le prix des biens<sup>49</sup>. Marie Bechefer apparaît alors comme marchande revendeuse et expertise la valeur du mobilier de la maison de Jean Baptiste Melot dit Dupont. On ne connaît pas le métier de son premier mari, mais le second était marchand et le troisième, vivant en 1809, n'a pas de métier précisé dans l'acte d'inventaire des biens. Nous savons, en revanche, par l'acte de mariage de 1801 qu'il était maréchal de logis. Marie Bechefer a donc bien été sollicitée en 1809 en son nom et pour ses propres compétences.

Enfin, les sources judiciaires peuvent aussi fournir de nombreux détails utiles. Les jugements de demande de séparation de corps permettent d'en savoir plus sur la situation d'un couple. Elizabeth Parent était journalière et avait 26 ans quand elle épousa Paul Henry Salmon, un ouvrier brossier, en octobre 1849. Elle décèdera avant son mari en 1887. Elle est déclarée alors comme

<sup>47</sup> L'époux, Jean-Baptiste Renaudin, est absent car il est en fait décédé en Afrique en 1853.

<sup>49</sup> ADA, 3E1/ 268 Etude Benissein 1809, Inventaire n°154, 6 décembre 1809.

n'ayant pas de profession. Pourtant, le jugement de leur conciliation par le tribunal civil de première instance de Charleville, le 14 novembre 1867, donnait beaucoup plus de détails sur sa vie professionnelle<sup>50</sup>. Elle était en effet logeuse et débitante de boisson. Elle avait demandé en 1866 la séparation de corps car elle reprochait à son mari de ne pas travailler et d'être violent envers elle, alors qu'elle parvenait à peine à nourrir ses cinq enfants. Finalement, après la comparution de Paul Henry Salmon devant le juge, son épouse se désista de sa demande de séparation ; le juge les déclara alors conciliés. Il est intéressant de voir que quelques mois auparavant, le 30 juillet 1867, leur fils Michel Ernest Salmon s'était marié : Paul Henry était alors décrit comme brossier et Elizabeth, sa mère, « sans profession ». Cet exemple montre l'ampleur des écarts entre les informations fournies par les actes d'état civil et la réalité des parcours de vie professionnelle féminins.

Si les sources notariées et judiciaires permettent de combler certains manques dans la vie professionnelle des femmes de notre échantillon, trouver des informations relève malgré tout de la chance pour l'historien car il est impossible de prévoir quel individu apparaîtra dans un acte. Ces sources semblent aussi privilégier les milieux marchands et elles ne sauraient résoudre toutes les lacunes présentes dans les actes de mariage ou de décès. Néanmoins, la méthode de croisement des sources permet d'observer des professions exercées par des femmes, et même leur transmission au sein d'une famille, comme le montre l'exemple des Bouhon.

#### 4. L'EXEMPLE DE LA TRANSMISSION D'UN METIER FEMININ DANS LA FAMILLE BOUHON

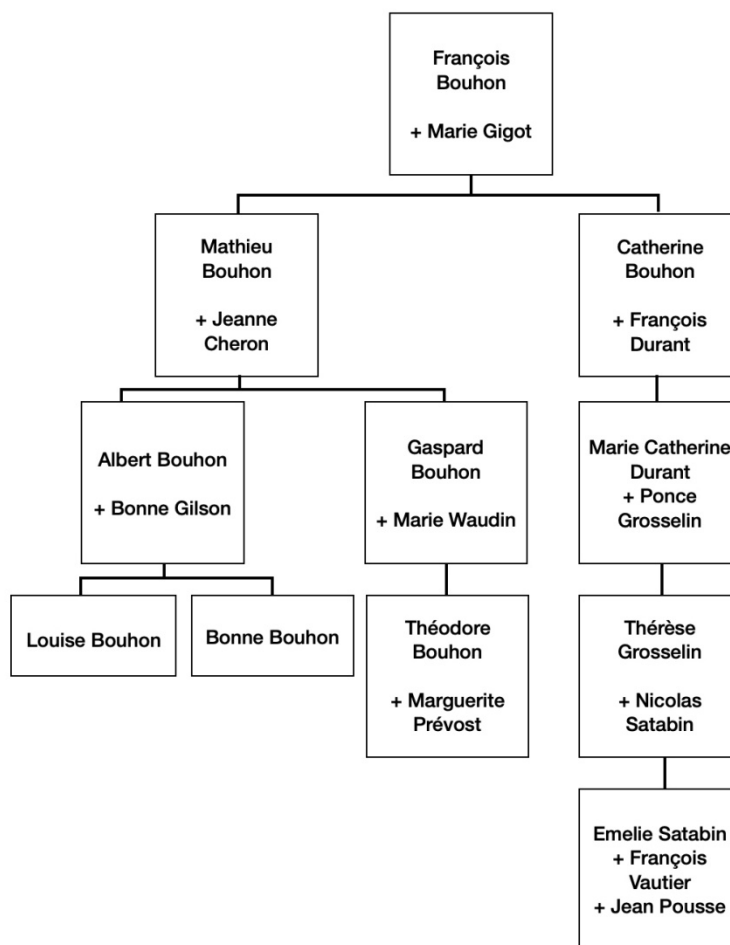
La famille Bouhon présente un cas de ce qu'il est possible d'observer grâce au croisement des sources d'état civil et des recensements avec un arbre généalogique, lui-même reconstruit à partir de l'état civil. La profession de débitante de tabac est transmise de mère en fille sur trois générations, ce qui apparaît comme une véritable culture familiale.

Les actes de mariage et de décès fournissent beaucoup d'éléments. Marie Catherine Durant (v. 1760-1814) est débitante de tabac en 1813 et 1838 (aux mariages de sa fille et de sa petite-fille) ; son mari, Ponce Louis Grosselin, est contrôleur à la manufacture d'armes en 1814 (selon l'acte de décès de Marie Catherine) (Figure 3).

---

<sup>50</sup> ADA, 4U 238 (Conciliations et divorces 1850-1877), 14 novembre 1867.

Figure 3 : l'arbre généalogique des Bouhon



Leur fille unique Thérèse (1788-1844) est également débitante de tabac en 1838 au mariage de sa fille (qui, elle, n'a pas de profession mentionnée). Avec Nicolas Joseph Satabin, qui était taillandier, elle a en effet eu cinq enfants, dont deux filles et un fils qui ne sont pas décédés en bas âge. La dernière fille, Emelie (née en 1819), est indiquée comme buraliste à ses deux mariages (1847 et 1853). Les actes d'état civil étaient donc suffisants à ce stade pour saisir la transmission d'un métier. Mais les recensements apportent encore des informations très intéressantes sur une autre femme de la famille. En 1821, Marguerite Prévost, veuve de Théodore Bouhon, est « débitante de tabac ». Théodore Bouhon était un cousin issu de germain de Thérèse Grosselin et il était marchand chapelier. En 1821, Marguerite Prévost a seulement 34 ans et son mari est décédé depuis 1819. Or, en 1821, Marguerite habite dans le quartier Saint-Ignace, au logement n°244, qui est en fait adjacent au ménage de Nicolas Joseph Satabin et Thérèse Grosselin, qui est au n°242. La proximité géographique de la résidence et le métier identique suggèrent que Marguerite Prévost a bénéficié d'une aide de la part de sa famille par alliance. On peut émettre l'hypothèse qu'elle a intégré dans ce que nous considérons comme une forme de « culture familiale féminine » après son veuvage, car elle n'avait pas de profession en 1807 à son mariage. Plus tard, en 1830, on la retrouve remariée et débitante de boissons rue des Charrons, dans le même quartier. Le débit de tabac n'était pas une profession réglementée en corporation, mais

une activité complémentaire : les débitants de tabac étaient aussi limonadiers, débitants de boissons, épiciers ou encore marchands merciers. Marguerite Prévost a donc peut-être continué son activité après son remariage. Dans la même galaxie familiale, on trouve également Bonne Adrienne Bouhon, une cousine germaine de Thérèse Grosselin, qui meurt célibataire en 1840 en étant qualifiée de débitante de tabac. Sa sœur Louise l'était aussi dans son acte de décès en 1813. Elles meurent toutes deux dans le même quartier, mais dans des rues différentes. On voit donc se profiler ici l'exemple d'une profession qui s'est transmise par les femmes sur trois générations et de façon horizontale dans la parenté.

On peut s'interroger sur la spécificité de cette profession et de sa transmission. La réglementation du métier de débitant de tabac peut être une clé de compréhension. Sous l'Ancien Régime, Marie Catherine Durant a dû voir son activité surveillée par la Ferme Générale, qui, depuis 1674, contrôlait la vente de tabac<sup>51</sup>. Les marchands de tabacs devaient être habilités et recensés. C'est la Ferme qui les fournissait en tabac, qui pouvait alors avoir plusieurs formes : une grande part était du tabac à mâcher (en rôles ou menus-filés, cordes réunies en carottes, ou encore en bouts) et une petite partie était à fumer à la pipe, en poudre jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Didier Nourrisson estime qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il y avait près de 43 000 points de ventes dans le royaume de France et encore 40 000 en 1874. Malgré la contrebande et la part due à la Ferme, cette vente devait être intéressante financièrement : dès le XVII<sup>e</sup> siècle, le tabac était un produit de consommation courante, mais il demeurait cher<sup>52</sup>. La vente du tabac fut libéralisée à la Révolution en 1791 : l'Assemblée Constituante mit fin au régime du monopole. Cependant la vente fut à nouveau contrôlée par l'État à partir des décrets du 29 décembre 1810 et du 12 janvier 1811. La vente passa à partir de 1814 sous la Régie des Contributions indirectes jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Si, en 1860, le décret du 12 mars créa la direction générale des Manufactures d'État pour gérer le monopole sur le tabac, cela ne concernait pas la vente au détail. La profession de débitant de tabac était donc très surveillée et autorisée pour chaque vendeur par la Régie des Contributions indirectes. En plus de l'existence d'une officine de vente, cela put favoriser la permanence familiale de l'activité dans la lignée descendante de Marie Catherine Durant. Didier Nourrisson précise que les débitants étaient considérés au XIX<sup>e</sup> siècle comme des agents de l'administration choisis par le préfet. L'activité pouvait être donnée à des anciens militaires ou des veuves, ou encore à d'anciens fonctionnaires. Même si la boutique et la licence ont pu favoriser la volonté de garder la profession au sein de la famille, il semble assez significatif de l'existence d'une culture familiale et féminine.

Ce qui permet de formuler l'hypothèse d'une véritable culture familiale se trouve dans le fait que la transmission se fait sur trois générations et qu'elle s'étend à une femme alliée de la famille. La permanence du caractère féminin et la transmission à la fois verticale et horizontale tendent à allier

---

<sup>51</sup> Eric Godeau, *Le Tabac en France de 1940 à nos jours, Histoire d'un marché*, Paris, PUPS, 2008, p. 13-18 ; Didier Nourrisson, *Histoire sociale du tabac*, Paris, Editions Christian, 1999, p. 59-66 et 92-95.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 65. Didier Nourrisson estime qu'une livre de tabac ordinaire valait une journée et demi de travail d'un ouvrier maçon en 1674.

l'activité professionnelle à une identité sociale attachée à cette famille. Ainsi, malgré les lacunes importantes de l'état civil, il est possible de reconstruire des arbres généalogiques et de suivre sur plusieurs générations l'exercice d'une profession par des femmes.

## CONCLUSION

Les actes de mariage des registres paroissiaux et de l'état civil aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles sont assez succincts dans la mention des professions féminines et souvent laissent l'impression de s'éloigner de la réalité. Faire l'histoire des femmes, et en particulier celle des transmissions et cultures familiales féminines, s'avère difficile lorsque l'on prétend aller au-delà de quelques cas bien renseignés. Situation extrême : aucune femme à Charleville n'est décrite dans l'état civil comme prostituée, et pourtant certaines devaient l'être ! Les sources reflètent au fond une forme de modélisation de la réalité sociale, qui n'est pas dépourvue de considération morale, en particulier dans le cas de la description de l'activité professionnelle des femmes. L'histoire des transmissions générationnelles de mère en fille n'est pas impossible en croisant les sources, mais elle est beaucoup plus ardue que pour celle des hommes. Si le métier féminin est plus difficile à étudier que le masculin, cela tient à plusieurs raisons. Tout d'abord, l'état « sans profession » est attribué plus facilement aux femmes qu'aux hommes. Ensuite, les actes de décès ne comportent souvent pas de mention de métier car beaucoup de femmes décèdent trop âgées pour être encore dans la vie active. Il faut alors espérer trouver le métier de la personne considérée dans le recensement, en espérant que son statut familial n'a pas été privilégié lors du remplissage des colonnes du registre par rapport à son activité. Le débit de tabac, dont nous avons vu la transmission entre femmes de génération en génération au sein de la famille Bouhon, représente à cet égard une exception, par sa précision mais aussi par le fait qu'il s'agit d'une activité qui ne renvoie pas à un métier dit « féminin ». L'historien doit alors faire preuve d'astuce et de patience pour trouver les informations : utiliser la succession des sources au fil de la vie de l'individu et au fil des années, ainsi que chercher plus ponctuellement dans les archives notariées et judiciaires, bref faire feu de tout bois sans garantie d'exhaustivité et en gardant en tête des risques de biais sociologiques. Pour faire l'histoire des cultures familiales, il faut savoir aussi s'accommoder *in fine* d'une part d'inaccessible dans la compréhension des transmissions familiales.

*Cécile Alexandre*

« Transmissions et cultures familiales : une enquête sur la population de Charleville entre 1740 et 1890 », thèse de doctorat sous la direction de Vincent Gourdon, Sorbonne Université.